

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 septembre 2017

DATE DE CONVOCATION

4 septembre 2017

DATE D’AFFICHAGE

4 septembre 2017

L’an deux mille dix-sept et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Nicole DAVESNE
Jeannick LANGLOIS	Martine CAYRE	Gérard FOUCARD
Patrick DUFOUR	Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE
Isabelle COZETTE	Christelle PLÉ	Hélène TELLIER
Laure DESENDER	Laurent PLACE	Nicolas DENOUE

ABSENTS NON EXCUSÉS:

ABSENTS EXCUSÉS :

Nadège CORROY	donne pouvoir à	Micheline BINDER
---------------	-----------------	------------------

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- RAPPORT D’ACTIVITÉS DE GRDF
- SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE
- CONVENTION « FANFARES EN FÊTE » AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- DÉCISION SUR LA POSSIBILITÉ D’INSTALLER DES CAMÉRAS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
- DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT
- MODIFICATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE
- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

- **MODIFICATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- **SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

PROCÈS VERBAL DES RÉUNIONS DU 27 ET 30 JUIN 2017

Aucune observation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE GRDF

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités 2016 de GRDF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport d'activités 2016 de GRDF sur la commune.

SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Par courrier en date du 24 juillet 2017, Madame VAN DE WALLE nous informe que la coopérative scolaire a dû avancer 2 factures pour une sortie scolaire au château de RAMBURES (1268 €) et pour l'achat d'ordinateurs (881.66 €).

Elle demande à la commune de reverser la somme correspondante à la coopérative, soit 2149.66 €, ce qui correspond à un remboursement sur les crédits alloués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser 2 149.66 € à la coopérative au compte 6574.

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire est déçu du bilan du spectacle « Adèle Chignon » du samedi 16 septembre 2017 qui n'a fait que 37 entrées.

Le déficit étant de 1015 €, il convient de reverser cette somme au comité des fêtes sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser 1 015 € au comité des fêtes au compte 6574.

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse 150 € aux associations qui ont confectionné un char pour la fête.

Il s'agit des associations suivantes :

- Comité des fêtes
- Jumelage
- Espérance
- ESF Football
- Association des Ecoles Louis Blériot de Formerie
- Pompiers
- Moto club de Picardie Verte
- ACPF
- Miss canton Grandvilliers

CONVENTION « FANFARES EN FÊTE » AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par courrier en date du 22 août 2017, le Conseil Départemental nous a retenus pour la 10^{ème} édition de « Fanfares en fête » et propose pour avis une convention d'utilisation de locaux et de modalités financières.

La commune doit s'engager à mettre à disposition les deux salles des fêtes, le périscolaire, un lieu de restauration et à prendre en charge la restauration des musiciens et organisateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Il donne lecture du programme de la fête du dimanche 1^{er} octobre 2017 (messe le matin avec un groupe de sonneurs, 3 groupes vont jouer durant environ 45 mn l'après-midi) et invite les élus au concert à l'Eglise de BLARGIES le vendredi soir.

Monsieur le Maire vient d'apprendre avec regret que l'ESPERANCE ne participera pas à cette manifestation, ayant un nombre important de musiciens absents ce jour-là.

Personnes présentes pour la manifestation :

- William BOUS
- Micheline BINDER
- Gérard BESNIER
- Jean-Paul SOULEZ
- Guy DESMAREST
- Martine CAYRE
- Gérard FOUCARD
- Patrick DUFOUR

- Hervé LEVEAU
- Maryse FLANDRE
- Isabelle COZETTE
- Christelle PLE
- Hélène TELLIER
- Laure DESENDER
- Laurent PLACE
- Nicolas DENOUE

Monsieur le Maire invite les élus présents le dimanche 1^{er} octobre à assister à une réunion de préparation le 22 septembre 2017 à 19h30 à la mairie.

DÉCISION SUR LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER DES CAMÉRAS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'appui de photos, Monsieur le Maire montre aux élus présents des exemples d'incivilités et de dégradations que la commune a subis.

Monsieur le Maire souhaite sécuriser la commune et notamment les différentes infrastructures communales en y associant la vidéo-protection.

Il rappelle qu'un diagnostic de sûreté et de vidéo-protection a été établi en 2012.

Il demande donc aux membres du Conseil s'ils souhaitent ou non faire installer des caméras dans la commune,

A la majorité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'installation de caméras (1 contre : Laurent PLACE).

Monsieur le Maire informe les élus que la commune doit présenter un dossier global à la Préfecture et au Département.

D'après ses informations, un délai d'environ de 6 mois est nécessaire pour avoir l'autorisation préfectorale de détenir des caméras.

Monsieur le Maire propose l'installation d'un système de vidéo-protection aux endroits suivants :

1. Cimetière
2. Place Hervé JORON (mairie + salle des fêtes Louis JOUVET)
3. Gymnase (complexe sportif)
4. Station de pompage
5. Château d'eau
6. Station d'épuration
7. Rue Dornat
8. Eglise
9. Services techniques
10. Salle des fêtes Louis ARAGON

Il estime à environ 70 000 € le coût de l'acquisition et de la pose du matériel nécessaire. Un représentant de la Gendarmerie va nous assister dans le dossier.

Monsieur le Maire et Monsieur Gérard FOUCARD ont assisté à une réunion de présentation d'un système de vidéo-surveillance par une société privée, sur proposition de Monsieur Thierry GILLES, qui leur a permis de voir les nouveaux équipements.

Pour information, une subvention sera demandée :

- auprès du Département au taux de 36 %
- auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (taux maximum 50 %)

Le cumul de subventions est de 80 % maximum.

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

La commune a contracté sur le budget assainissement un prêt à taux 0 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation de la station d'épuration.




Le tableau d'amortissement du remboursement du prêt ayant été modifié, suite au calcul définitif du capital dû, il convient de faire la décision modificative comme suit :

	INVESTISSEMENT
	DÉPENSES
Opération 25 : Réseaux eaux usées 21532 : réseau d'assainissement	-18 062 €
Opération 26 Mise en conformité STEP 1641 : Emprunt AESN à taux 0%	+ 18 062 €
TOTAL	0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative telle que définie.

MODIFICATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS** **MODIFICATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

La demande de modification des horaires des écoles maternelle et élémentaire ayant été acceptée le 12 juillet 2017 par le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Oise, il convient de modifier les documents :

-  projet éducatif
-  projet pédagogique
-  règlement intérieur.

Principales modifications :

- horaires
- précisions pour le mercredi (7h30 à 18h30)
- forfait 10 € par sortie et par enfant dans le cadre de sorties ou animations spécifiques avec transport ou repas.
- changement du nom de la directrice
- simplification du règlement (plusieurs répétitions...)

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les termes du projet pédagogique de la directrice,
- accepte les modifications du projet éducatif et du règlement proposées par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

• Mouvements du Personnel :

DÉPARTS	ARRIVÉES
Martine CROCHU (souhait d'arrêter)	Jérémie LEBESGUE (contrat aidé aux espaces verts pour 20h)
Christelle GODQUIN (fin CDD non renouvelé suite à réorganisation des horaires des écoles)	Claudine LAUGERE (contrat aidé en remplacement de Martine CROCHU pour 20 h)
Tiphanie RIDEL (fin contrat aidé)	

Le contrat aidé de Nahid DUBOIS n'a pas pu être renouvelé : elle remplace un agent en arrêt maladie depuis le 5 septembre (contrat avec NOOE).

- **Fin des contrats aidés :** Pôle Emploi nous a signalé oralement que les contrats aidés ne pouvaient plus être renouvelés.
Si la commune souhaite un écrit, elle doit prendre contact avec la Préfecture ou la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E), ce que la commune a fait.
Pas eu de réponse à ce jour.
- **Confirmation du retrait d'un poste d'enseignant en élémentaire :** courrier du 12 juillet 2017.
- **Bilan bibliothèque 2016 présenté.** Il sera remis un exemplaire à chaque élu lors de la prochaine réunion.

- **Fin de la ludothèque :** par courrier en date du 5 septembre 2017, le Département nous a informés que, suite au départ de l'animatrice, le service « ludothèque « la Malle aux Trésors » ne pourra plus être assuré pour une période non déterminée à ce jour.
- **Cartes nationales d'identité :** la commune avait souhaité conserver la délivrance des cartes d'identité, mais la Préfecture avait refusé.
Devant la pression des sénateurs et de l'Union des Maires de l'Oise, la Préfecture va réétudier les demandes.
A ce jour, un délai d'un mois ½ est à prévoir pour avoir un rendez-vous à la mairie de GRANDVILLIERS pour déposer une demande de carte d'identité.
Pour Monsieur le Maire, ce serait intéressant pour la commune de bénéficier de ce système. Il va rencontrer Monsieur LARCHER à ce sujet pour voir le fonctionnement et les contraintes liées.
- **Arrêté limitation tonnage poids lourds :** Monsieur le Maire a signé un arrêté interdisant aux véhicules de plus de 19T (sauf engins agricoles) de circuler rue du Bois, afin de préserver les rues du Bois et Filsac, trop étroites pour supporter ce type de véhicules pour la campagne betteravière.
- **Sénatoriales :** co-voiturage (départ à 8h30 devant la Mairie).
- **Réunion Voisins vigilants :** le 30 septembre 2017, 10h30, salle Louis Jovet.
- **Remerciements :**
 - ✚ de Monsieur Jacques LEMAITRE, directeur technique d'EJL (judo) pour la subvention accordée.
 - ✚ de Monsieur Jacques LEMAITRE au comité des fêtes, à la municipalité, aux parents, dirigeants et élèves présents au défilé.
 - ✚ de l'EMION pour la subvention accordée.
 - ✚ du Centre Normandie Lorraine (déficients visuels) pour la subvention.
- **Don du Sang du 13 juillet :** 54 donateurs.
- **Rappel date du repas des Anciens :** le 8 octobre (traiteur retenu par la Commission après consultation : M. BOUZIAT pour 28 € le repas).
- **Clés gymnase :** un organigramme a été mis en place et les clés définitives seront remises par Monsieur le Maire aux associations. Le coût est de 4 000 € et le nombre de clés a été limité volontairement.
- **Prochaine date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal :** 7 novembre 2017 à 20h30.
- **Prochaine date de la commission de travaux :** 14 octobre 2017 à 9 heures.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Jean-Paul SOULEZ

- Demande aux élus de répondre au questionnaire qui leur a été remis sur leur présence ou non à la distribution de l'œil formion.

Martine CAYRE

- Demande s'il est prévu de retirer les panneaux « Réserve médecin » situés rue du Château et Place Hervé JORON.
Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
- Signale avoir été interpellée par les formions sur leur inquiétude quant au départ à la retraite du Docteur VALLAEYS au 1^{er} janvier 2018
- Souligne qu'à ce jour, nous sommes toujours en attente d'un nouveau médecin.
Monsieur le Maire lui répond que la commune n'a aucun pouvoir en la matière, mais n'est pas inquiet.
Monsieur le Maire propose que, dans le prochain bulletin municipal, mention soit faite du répertoire des professionnels de santé.

Gérard FOUCARD

- Demande l'état d'avancement des travaux du terrain de football et du city stade.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux :

Terrain de football	Homologué le 04/09
City stade	Reste pare-ballon à installer par le Département. Travaux terminés fin septembre.
	Reste pour la commune à terminer la clôture, à aménager les abords pour éviter le passage des boosters, faire l'accès PMR.
Voirie	Un revêtement en enrobés doit être exécuté rue Léon Lemétayer et rue du Général Leclerc ainsi que le traçage et les équipements PMR.
Gymnase	1 ^{ère} tranche terminée. Travaux bien exécutés par les entreprises locales malgré un retard d'une semaine ½ pris par une entreprise (lot maçonnerie). Le personnel technique et les agents d'entretien ont travaillé efficacement pour ouvrir le gymnase dans les temps. Reste le traçage du parking à réaliser. 2 ^{ème} tranche de travaux à prévoir en 2018 pour des travaux de couverture (toiture terrasse).
	La sous-commission Départementale pour l'accessibilité doit statuer jeudi 21 septembre.

Travaux restant à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de la salle Jouvét
	<ul style="list-style-type: none"> • Aire de camping-car
	<ul style="list-style-type: none"> • Table de cuisson de la salle Jouvét (analyse)
Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Gravillonnage (rues de la Gare et de la Tête de Vache). • Lotissement les Tilleuls (4 parcelles vendues sur les 7).

La commune a investi plus de 300 000 € cette année sur ses fonds propres, sans subvention.

Hervé LEVEAU

- Demande si le camion de Monsieur OYER, stationné sur le parking de la salle des fêtes Louis ARAGON, va bientôt être retiré.
Monsieur le Maire va faire procéder à son déplacement.

Nicolas DENOUEFFE

- Signale un véhicule de type Clio blanche mal stationné, rue du 9 juin.
L'agent de police municipale va s'occuper de ces 2 dossiers.

Laurent PLACE

- Signale que la fermeture d'une classe a pour conséquence un nombre d'enfants importants en CM2 (29 élèves dont 3 ULIS).

Nicolas DENOUEFFE

- Signale une absence importante de professeurs au collège depuis la rentrée.

La séance est levée à 23 heures.